

26 février 2019

PROVINCE DE  
QUÉBEC  
VILLE DE THURSO

SÉANCE EXTRAORDINAIRE tenue à l'Hôtel de Ville, mardi  
le 26 février 2019 à quinze heures trente, à laquelle sont présents :

SON Honneur le Maire suppléant, Monsieur Jason Carrière et  
les Conseillers suivants :

Jean Lanthier, Robin Pilon, Hélène Laprade, Mélanie Boyer.

FORMANT QUORUM sous la présidence de son Honneur le  
Maire au fauteuil, le Secrétaire-trésorier et Directeur général Mario Boyer, l'Adjoint  
au directeur et responsable des loisirs Hugo Blais et l'inspecteur en bâtiment et en  
environnement & responsable de l'urbanisme Francis Masse sont aussi présents.

#### ORDRE DU JOUR

1. Ouverture de l'assemblée. (quorum)
2. Adoption de l'ordre du jour.
3. Présentation projet de résolution et avis de motion : projet particulier de  
construction, de modification ou d'occupation d'un immeuble au 296 rue  
Victoria.
4. Adoption 1<sup>er</sup> projet de résolution : Règlement PPCM n° 10-2011 au 296 rue  
Victoria.
5. Fixation assemblée publique de consultation sur un projet de résolution en vertu  
du règlement PPCMOI n° 10-2011.
6. Parole au public.
7. Levée de l'assemblée.

Rés. : 2019-02-070

IL EST PROPOSÉ PAR MONSIEUR JEAN LANTHIER

APPUYÉ PAR MADAME HÉLÈNE LAPRADE

ET RÉSOLU :

QUE l'ordre du jour, déposé par Monsieur le Maire suppléant, soit  
et est par les présentes adopté.

Adoptée à l'unanimité.

#### AVIS DE MOTION

EST par les présentes donné par monsieur Robin Pilon, conseiller,  
qu'il proposera ou fera proposer à une prochaine séance de ce conseil, une résolution  
en vertu du règlement relatif aux projets particuliers de construction, de modification  
ou d'occupation d'un immeuble (PPCMOI) N° 10-2011 : projet particulier au 296 rue  
Victoria.

Rés. : 2019-02-071

Adoption du premier projet de résolution dans le cadre d'une demande d'autorisation  
(N° 2019-01P) pour un projet particulier au 296 rue Victoria en vertu du règlement

26 février 2019

N° 10-2011, règlement sur les projets particuliers de construction, de modification ou d'occupation d'un immeuble (PPCMOI)

ATTENDU QU'une demande d'autorisation d'un projet particulier de construction pour déroger au règlement de zonage N° 12-2008, soit plus particulièrement à la grille de spécification de la zone C-a 142, a été déposée le 1<sup>er</sup> février 2019 au service d'urbanisme de la Ville et qu'elle concerne un projet admissible au 296 rue Victoria;

ATTENDU QUE le comité consultatif en urbanisme (CCU) a examiné la demande faite en vertu du règlement sur les projets particuliers de construction, de modification ou d'occupation d'un immeuble N° 10-2011 (PPCMOI) et qu'il recommande au Conseil son approbation sous certaines conditions;

ATTENDU QUE ledit projet, comme présenté, spécifiquement pour le 296 rue Victoria, consistant à construire un agrandissement au bâtiment actuel qui permettra l'accueil d'un deuxième usage commercial principal alors qu'un seul y est actuellement autorisé, répond aux objectifs fixés par le plan d'urbanisme de la Ville de Thurso N° 08-2008;

ATTENDU QU'un avis de motion a dûment été donné à la séance ordinaire du 12 novembre 2018;

EN CONSÉQUENCE,

IL EST PROPOSÉ PAR MONSIEUR JEAN LANTHIER

APPUYÉ PAR MADAME HÉLÈNE LAPRADE

ET RÉSOLU :

QUE la présente résolution en vertu du règlement relatif aux projets particuliers de construction, de modification ou d'occupation d'un immeuble (PPCMOI) N° 10-2011 : projet particulier au 296 rue Victoria soit et est par les présentes adopté, à savoir :

D'accorder, en vertu du Règlement sur les projets particuliers de construction, de modification ou d'occupation d'un immeuble (PPCMOI), N° 10-2011, une demande d'autorisation d'un projet particulier situé au 296 rue Victoria, présenté par le propriétaire Yvon Deschamps comportant les éléments suivants :

- L'agrandissement du bâtiment et l'implantation d'un deuxième usage commercial principal au 296 rue Victoria;

En occurrence, pour ce projet, cette autorisation de dérogation de notre règlement de zonage N° 12-2008, vise à :

- Permettre l'agrandissement du bâtiment et l'implantation d'un deuxième usage commercial principal au 296 rue Victoria;

Et ce, aux conditions suivantes qui doivent être remplies relativement à la réalisation du projet particulier autorisé par la présente résolution :

26 février 2019

QU'afin de rencontrer la vision de développement du centre-ville et assurer une certaine homogénéité sur la rue Victoria :

1. Les plans d'implantation, d'aménagement, de constructions acceptées et la représentation graphique 3D reçue fassent partie intégrante du présent PPCMOI;
2. Les revêtements de l'ensemble du bâtiment (agrandissement et bâtiment existant) soient de qualité et en harmonies;
3. Les enseignes commerciales respectent les normes actuelles d'affichage et celles dérogatoires soient remplacées à court terme;
4. Le projet comporte un terre-plein avec bordure de béton délimitant l'espace vert prévu en avant et sur le côté du commerce et l'aire de stationnement de la rue Victoria et son trottoir, de part et d'autre de l'entrée charretière;
5. Le terre-plein soit constitué d'un aménagement paysager de qualité comprenant, sans s'y limiter, pelouse, plate-bande, graminées, vivace, fleur, arbuste, arbre, etc.;
6. Le terre-plein offre la possibilité (selon une entente à définir) d'y ajouter du mobilier urbain qui serait éventuellement installé par la Ville;
7. L'entrée charretière soit réduite à un maximum de neuf (9) mètres et ne comprenne qu'un seul accès à l'ouest du stationnement;
8. Le tout soit réalisé dans un délai ne dépassant pas les douze (12) mois suivants l'entrée en vigueur de ce règlement.

Adoptée à l'unanimité.

Rés. : 2019-02-072

Date, heure et lieu de la consultation publique pour présenter le projet de résolution en vertu du règlement PPCMOI #10-2011

ATTENDU QU'en vertu de l'article 109.2 de la Loi sur l'aménagement et l'urbanisme, le Conseil municipal fixe la date, l'heure et le lieu de toute assemblée :

IL EST PROPOSÉ PAR MONSIEUR ROBIN PILON

APPUYÉ PAR MADAME MÉLANIE BOYER

ET RÉSOLU :

QUE le Conseil municipal de la Ville de Thurso fixe la consultation publique pour présenter le projet de résolution en vertu du règlement relatif aux projets particuliers de construction, de modification ou d'occupation d'un immeuble (PPCMOI) #10-2011 pour le projet particulier situé au 296 rue Victoria :

26 février 2019

le lundi le 11 mars 2019 à 18 heures 45 à l'hôtel de ville sis au 161 rue Galipeau,  
Thurso, Qc, J0X 3B0.

Adoptée à l'unanimité.

PAROLE AU PUBLIC : tenue d'une période de questions

Début à 15 h 50 ; Fin à 15 h 50

Rés. : 2019-02-073

MADAME MÉLANIE BOYER PROPOSE,

APPUYÉ PAR MADAME HÉLÈNE LAPRADE

QUE la présente séance soit levée à 15 heures 55.

Adoptée à l'unanimité.

\_\_\_\_\_  
Jason Carrière, Maire suppléant

\_\_\_\_\_  
Mario Boyer, Sec.-trés.

Je, Jason Carrière, maire suppléant, atteste que la signature du présent procès-verbal équivaut à la signature et à l'approbation par moi de toutes les résolutions et règlements qu'il contient au sens de l'article 53 de la *Loi sur les cités et villes*.

\_\_\_\_\_  
Maire suppléant